

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt le huit avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-58

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE 2021 : AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT N°2016001 - PROGRAMME DE TRAVAUX 2016-2018 - MODIFICATION N° 3

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 42

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNORBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY représentée par M. Gérard DEBROAS

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Émilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

LIoux : M. Francis FARGE

**Procurations :**

APT : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

BUoux : Mme Amélie PESSEMESE donne pouvoir à Mme Martine CALAS

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210408-2021-58-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction codificatrice M49,

Vu, la délibération n° CC-2016-82 du 14 avril 2016 relative à l'approbation de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2016001 pour le programme de travaux d'assainissement collectif sur le budget Assainissement Collectif Régie pour la période 2016-2018 (OP 136) pour un montant de 1 501 500,00 €,

Vu, la délibération n° CC-2019-68 du 11 avril 2019 portant modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2016001 pour le programme de travaux d'assainissement collectif sur le budget Assainissement Collectif Régie pour la période 2016-2018 (OP 136) pour un montant de 1 533 650,00 €,

Vu, la délibération n° CC-2020-99 du 23 juillet 2020 portant modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2016001 pour le programme de travaux d'assainissement collectif sur le budget Assainissement Collectif Régie pour la période 2016-2018 (OP 136) pour un montant de 1 586 650 €,

**Considérant**, qu'il convient de réviser ce programme du fait de la modification des travaux, liée à la STEP des Combans à Goult pour un montant prévisionnel de – 19 500 €, et l'allongement des délais d'exécution,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la modification de cette Autorisation de Programme - Crédits de Paiement (AP/CP) comme suit :

Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme Total Cumulé	Montant des Crédits de Paiement		
		2016	2017	2018
2016001 Programme de travaux 2016-2018	1 567 150,00 €	77 905,90 €	512 662,89 €	204 094,54 €

Intitulé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme Total Cumulé	Montant des Crédits de Paiement		
		2019	2020	2021
2016001 Programme de travaux 2016-2018	1 567 150,00 €	446 889,21 €	94 905,43 €	230 692,03

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

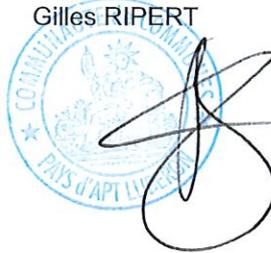
**Approuve**, la modification de l'AP/CP n°2016001 relative au programme de travaux d'assainissement collectif pour la période 2016-2020 (OP 136) telle que présentée ci-dessus,

**Dit**, que les crédits sont inscrits au budget Assainissement Collectif Régie 2021,

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210408-2021-58-DE Date de télétransmission : 19/04/2021 Date de réception préfecture : 19/04/2021
--

**Autorise**, le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

